



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Perrine PLISSON
Chargée de la protection des monuments historiques

Bordeaux, le

15 SEP. 2026

Chère Madame le maire,

Je vous transmets, sous ce pli, une copie de l'arrêté portant inscription au titre des Monuments historiques de l'ancienne église Saint-Félix de Cazelles située à Prignac-et-Marcamps (Gironde), propriété de votre commune, à la suite de l'avis rendu par la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) lors de sa réunion du 15 mars 2007.

Conformément aux articles R. 621-58 du Code du patrimoine et L. 153-60 du Code de l'urbanisme, la servitude d'utilité publique qui en découle doit être annexée au Plan local d'urbanisme.

Les services de la Direction régionale des affaires culturelles se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'accepter, Madame le maire, l'expression de ma considération la meilleure.

La Préfète de Région



Sophie BROCAS

Mme Laury LEFÈVRE
Maire de Prignac et Marcamps
Hôtel de ville
85 avenue des Côtes de Bourg
33710 PRIGNAC-ET-MARCAMPS

Copies à :

- M. le secrétaire général de la préfecture de Gironde
- UDAP de la Gironde

P.J : arrêté portant inscription au titre des Monuments historiques de l'église Saint-Félix de Cazelles



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

**Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques
de l'ancienne église Saint-Félix de Cazelles à Prignac-et-Marcamps (Gironde)**

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfète de la Gironde**

**Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU l'article 113 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

VU le décret du 22 avril 2026 portant nomination de Mme Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

VU la décision du 22 juin 2026 portant intérim des fonctions de directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine à Monsieur Bruno MIKOL à compter du 1^{er} juillet 2026,

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 15 mars 2007,

VU la décision du conseil municipal en date du 8 avril 2026,

VU la demande de protection déposée par la commune en date du 22 mai 2026,

CONSIDÉRANT l'intérêt historique et les qualités architecturales de l'ancienne église romane Saint-Félix de Cazelles dont le chevet, seul vestige encore en élévation, a été transformé en caveau au XIX^e siècle,

CONSIDÉRANT la présence de l'autel en bois inscrit au titre des objets par arrêté du 20 juillet 2025,

ARRÊTE

Article premier : conformément au plan ci-joint, est inscrite en totalité au titre des monuments historiques, l'ancienne église Saint-Félix de Cazelles à PRIGNAC-et-MARCAMPS (Gironde), située sur la parcelle D 210, d'une contenance de 36 m², appartenant en pleine propriété à la commune depuis une date antérieure à 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles par intérim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

La Préfète de Région

Bordeaux, le

15 SEP. 2026


Sophie BROCAS

Plans annexés portant inscription au titre des Monuments historiques
de l'ancienne église Saint-Félix de Cazelles située à Prignac-et-Marcamps (Gironde)



